

MOBILITÉ

La mobilité est un enjeu essentiel à l'intégration sociale de tout citoyen. Elle permet de s'ancrer socialement à un endroit précis, elle fait ainsi partie d'un choix de l'organisation du temps social.

Un simple déplacement vidé de son contexte n'est pas forcément perçu comme de la mobilité, mais il en est une condition sine qua non. Il devient **mobilité** dès lors qu'il implique un **changement social** et qu'il permet à la personne de **se réaliser en société**. Si l'individu fait le choix de se déplacer, il effectue ce déplacement dans le but de réaliser une action en société et d'une certaine manière de se réaliser lui-même. Son déplacement et les caractéristiques de ce déplacement s'inscrivent dans le **choix de l'individu**.

Kaufman définit la mobilité autour de trois axes :

1. **la structure de la société** avec ses réseaux de transports, les liens entre les individus, le niveau de technologies, l'urbanisation qui correspondent à l'espace public auquel l'individu doit se confronter dans le but de réaliser son activité et qualifiés de champs des possibles
2. **la motilité** soit la propension à se déplacer
3. **le déplacement** en soi.

Dès lors qu'une personne ressent une gêne dans les déplacements, la pénibilité de son déplacement risque de s'accroître et d'orienter son choix vers la non réalisation d'activité.

Cette gêne dans les déplacements peut provenir de **l'incapacité de l'individu à réaliser une tâche** nécessaire au déplacement dans un environnement. Ainsi, l'individu qui ne parvient pas à **maîtriser son environnement** peut subir un handicap dans le champ de la mobilité et risque alors de devoir restreindre ses activités de la vie quotidienne.

Cette restriction de la mobilité peut amener à une exclusion sociale.

Une des difficultés rencontrées dans l'amélioration des conditions de mobilité vient de **la diversité des problèmes que les individus peuvent rencontrer selon leurs différentes incapacités**. Les raisons de la gêne dans les déplacements sont en effet très diverses : pour certains elle est due à l'incapacité physique de se déplacer à cause d'une **déficience motrice** par exemple ; pour d'autres, elle peut être due à **l'impact psychologique que l'environnement a sur l'individu**.

Rendre l'environnement plus chaleureux et intégrer l'avis des personnes dans l'aménagement devient un facteur d'augmentation des possibilités de mobilité. Cette amélioration passe par **l'intégration des personnes handicapées** dans la prise de décision et dans la prise en compte de leurs **besoins** et de leurs **aspirations**. L'environnement doit non seulement être pensé de sorte à être **accessible** (en augmentant les informations par exemple), mais aussi en le rendant **plus convivial et sûr**.